

**COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques**

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>er</sup> MARS 2021**

L'an deux mille vingt, le premier mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DEVÈZE, Maire. La séance a été ouverte à 19 heures.

Étaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Didier Irastorza, adjoint, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatceguy, Mme Carmen Gonzalez, Mme Nathalie Aïçaguerre, conseillers municipaux

Procuration : M. Didier Irastorza à Mme Eliane Aizpuru, M. Peio Etcheleku à M. Vincent Goytino, Mme Corinne Othatceguy à Mme Yolande Huguenard, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Nathalie Aïçaguerre à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

**– Désignation du secrétaire de séance.**

**A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul EYHERACHAR est élu secrétaire de séance.

**08 – Vote des comptes de gestion 2020 du budget principal (rapporteur Mme Aizpuru).**

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2020 du budget principal. Ces comptes de gestion dressés par le receveur, retracent l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sont concordants en tous points avec les comptes administratifs 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

## **09 – Vote des comptes de gestion 2020 du budget annexe des caveaux columbariums (rapporteur Mme Aizpuru).**

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2020 du budget annexe des caveaux columbariums. Ces comptes de gestion dressés par le receveur, retracent l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sont concordants en tous points avec les comptes administratifs 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

## **10 – Vote des comptes administratifs 2020 du budget principal (rapporteur Mme Aizpuru).**

M. le Maire propose que Mme Eliane Aizpuru, première adjointe, soit présidente de séance pendant l'examen des comptes administratifs 2020.

**Adopté à l'unanimité.**

M. le Maire quitte la salle.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2020 du budget principal dont la section de fonctionnement présente un résultat positif de 566 283,85 € et la section d'investissement un résultat positif de 824 566,39 €, soit un excédent global de clôture de 1 390 850,24 €.

**Adopté à la majorité.**

*Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen votent contre.*

Mme Othatceguy quitte la salle.

## **11 – Vote des comptes administratifs 2020 du budget annexe des caveaux columbariums (rapporteur Mme Aizpuru).**

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2020 du budget annexe des caveaux columbariums qui ne présente qu'une section, celle de fonctionnement, qui enregistre un excédent global de clôture de 7 451,56 €.

**Adopté à l'unanimité.**

M. le Maire entre dans la salle

## **12 – Affectation résultats 2020 (rapporteur Mme Aizpuru).**

À la suite de l'approbation des comptes administratifs 2020, il convient que le Conseil municipal se prononce sur l'affectation des résultats de fonctionnements de la manière suivante :

- Le résultat positif 2020 de fonctionnement du budget principal d'un montant de 566 283,85 € en recettes d'investissement pour un montant de 366 283,85 € (article 1068) et en recettes de fonctionnement pour le solde soit un montant de 200 000,00 € du budget primitif 2021 correspondant.

### **Adopté à la majorité.**

*Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen votent contre.*

- Le résultat positif 2020 de fonctionnement du budget annexe des caveaux columbariums d'un montant de 7 451,56 € en recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 correspondant.

### **Adopté à l'unanimité.**

## **13 – Bilan de la politique foncière 2020 (rapporteur M. le Maire).**

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur le bilan de la politique foncière du budget principal 2020, présenté chaque année au Conseil municipal et détaillé dans la note explicative de synthèse.

### **Adopté à la majorité.**

*Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen votent contre.*

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur le bilan de la politique foncière du budget annexe des caveaux columbariums 2020, présenté chaque année au Conseil municipal et détaillé dans la note explicative de synthèse.

### **Adopté à l'unanimité.**

#### **14 – Attribution fonds de concours pour les courts de tennis couverts (rapporteur M. le Maire).**

Le Conseil municipal est invité à approuver l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, d'un Fonds de Concours « Action territoriale – Ingénierie et aide aux communes » de 249 826 € pour la création de deux de courts de tennis couverts au complexe sportif Michel Labéguerie et autoriser M. le Maire à signer la convention financière correspondante.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **15 – Attribution bourses communales d'enseignement supérieur au titre de l'année 2020-2021 (rapporteur Mme Aristizabal).**

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de 34 bourses communales d'enseignement supérieur pour un montant total de 14 276 € au titre de l'année universitaire 2020-2021.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **16 – Avance subvention à l'Office de Tourisme (rapporteur M. le Maire).**

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le versement d'une avance de subvention en faveur de l'Office de Tourisme d'un montant de 50 000 € dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **17 – Vente de bois (rapporteur M. le Maire).**

Le Conseil municipal est invité à fixer les prix de vente de bois de chauffage brut à débiter sur le site d'Arnaga selon la proposition suivante :

- Bois abattu : 24 € le m<sup>3</sup>,
- Bois sur pied : 20 € le m<sup>3</sup>,
- Acacia sur pied : 26 € le m<sup>3</sup>.

**Adopté à la majorité.**

*Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen votent contre.*

## **18 – Convention avec le Département des Pyrénées-Atlantiques et le collège Errobi (rapporteur Mme Aristizabal).**

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer une convention tripartite avec le Département 64 et le collège Errobi pour la fourniture des repas du mercredi midi pour les enfants fréquentant le centre de loisirs.

**Adopté à l'unanimité.**

## **19-A – ALSH : mise à disposition des locaux du collège St Michel par l'OGEC (rapporteur Mme Aristizabal).**

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer une convention tripartite avec l'OGEC et le Collège St Michel Garicoïts pour la mise à disposition des locaux de cet établissement scolaire à l'ALSH pendant les périodes extrascolaires 2021 (petites et grandes vacances) s'étalant du 8 février au 29 octobre 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

## **19-B – ALSH : mise à disposition des locaux de l'école Ste Marie par l'OGEC (rapporteur Mme Aristizabal).**

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer une convention tripartite avec l'OGEC et l'école privée Ste Marie pour la mise à disposition des locaux de cet établissement scolaire à l'ALSH pendant les grandes vacances scolaires d'été soit du 8 juillet au 14 août 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

## **20 – Mobilités – Plan de Développement Urbain (PDU) 2020-2030 (rapporteur M. Goytino).**

Le Conseil municipal est invité à donner son avis sur le projet du Plan de Développement Urbain 2020-2030 arrêté par le comité syndical du Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour tel que détaillé sur la note explicative de synthèse.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Cet avis est assorti des remarques énumérées ci-après :

Si le Plan décliné émet des intentions et ambitions louables, pour autant, il manque de caractère opérationnel :

- Le montant annuel des actions à mettre en œuvre est estimé à 100 millions d'euros. Il est indiqué « que le syndicat poursuivra les montages partenariaux et la recherche de co-financier des projets et des actions du plan de financement ». Cela crée des incertitudes fortes sur les possibilités de financement des orientations souhaitables.

- Il sera nécessaire de doter le syndicat des mobilités d'outils et du personnel nécessaire au suivi et à l'animation de ce PDU. En particulier pour les petites communes, une aide à l'ingénierie tant technique que financière sera absolument nécessaire et devra être mise en place par le syndicat des mobilités

## **21 – Personnel : création d'emploi (rapporteur M. le Maire).**

Afin de permettre le recrutement du Directeur Général des Services par voie de mutation, M. le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial à compter du 2 mars 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Communication des décisions du Maire (rapporteur M. le Maire).**

Le Conseil municipal prend connaissance des communications des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences attribuée à M. le Maire telles que présentées sur la note explicative de synthèse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.



  
**Christian DEVÈZE**  
Maire de Cambo-les-Bains